



INFO LOCALE, VIE ÉCONOMIQUE

COVID 19 : LE MARCHÉ DU MERCREDI MAINTENU PAR DÉROGATION PRÉFECTORALE

Mis en ligne le 31 mars 2020

Le marché de Saint-Mars-du-Désert organisé le mercredi matin a obtenu une dérogation préfectorale afin d'autoriser son maintien.

Celui-ci pourra donc se tenir, dans le respect des mesures sanitaires et règles en vigueur. (Celles-ci seront rappelées par des affiches sur la Place).

CONSIGNES DE SECURITE

- 1 seule personne par foyer est autorisée à entrer sur le marché (les enfants ne sont pas acceptés)
- Nécessité de laver à l'eau les fruits et légumes avant toute consommation
- Les mouchoirs usagés seront jetés dans les poubelles et à défaut seront rapporter
- Respecter les consignes de sécurité marquées au sol et par la rubalise
- Respecter le positionnement des barrières Vauban

BIEN VEILLER A :

- Réaliser une friction hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie du marché
- Limiter la fréquentation du marché à un membre par foyer
- Le sens unique de circulation au sein du marché
- Les distances d'1 mètre entre chaque client
- Seul le commerçant est habilité à servir les clients

- Interdiction pour le client de toucher les produits

→ **Merci de veiller à les respecter.**

Vos commerçants vous attendent dès le Mercredi 1er Avril, place Jean Moulin.



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Saint-Mars-du-Désert

1, rue de la Mairie
44850 Saint-Mars-du-Désert

☎ 02 40 77 44 09

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi > jeudi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h30

Vendredi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h00

Samedi (Uniquement Etat Civil hors vacances scolaires)

9h00 > 12h00